

Ville d'Avrillé – 49240

Séance du conseil municipal du 21 septembre 2018

BUDGET MULTIACCUEIL

Décision modificative de crédits n°3 – année 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018.

Caroline HOUSSIN SALVETAT expose :

Des modifications de crédits sont rendues nécessaires afin de répondre soit à des obligations légales, soit à de nouveaux besoins.

Je vous propose de retrouver sur le tableau joint les écritures concernées.

Considérant la présentation faite en commission Finances et économie le 13 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition d'effectuer des modifications de crédits.
- **AUTORISE** les modifications de crédits exposées en annexe jointe.

Adopté à l'unanimité



Extrait certifié conforme,
Avrillé, le 21 septembre 2018

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Adjointe au maire

Chargée des Finances, de l'Économie et aux Solidarités

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20180921-2018-82-DE
Date de télétransmission : 25/09/2018
Date de réception préfecture : 25/09/2018

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 21 septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Annie DARSONVAL, Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Philippe HOULGARD, Éric BRETAULT, Laurent PRÉTROT, Bénédicte ANTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Philippe BOLO, Alain DELETRE, Claude CAILLARD, Ludovic BOULEAU, Dian RUTTEN, Patrick GRISILLON, Annick PICAULT, Karen GALLOP-HUMEAU, Pierrette MANNO, Johann DANTANT, Roger Gautier, Gérard ROUSSEAU, Jean-Paul XHAARD, Catherine JAMIL, Blandine ADAMCZUK-ALLARD, Dominique DREULLE **Conseillers Municipaux.**

Secrétaire de Séance : Pierrette MANNO

Pouvoirs

Emmanuelle CROCHEMORE avait donné pouvoir à Annie DARSONVAL

Réjane MARIE avait donné pouvoir à Alain DELETRE

Chantal LE RAY DEMAURE avait donné pouvoir à Bénédicte ANTIER

Jules TRIBONDEAU avait donné pouvoir à Dian RUTTEN

Danielle MORAIN avait donné pouvoir à Annick PICAULT

Jean-François DUPIC avait donné pouvoir à Pierrette MANNO

Alix CRÉZÉ avait donné pouvoir à Johann DANTANT

Cécile HÉRISSEON avait donné pouvoir à Gérard ROUSSEAU

Martine LEMAIRE avait donné pouvoir à Catherine JAMIL

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
ch	imp	ch	imp
Total opérations de transfert		0,00 €	
042	6811 datation aux amortissements		3 000,00 €
	Total opérations d'ordre		3 000,00 €
	Total crédits nouveaux		1 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement		-1 700,00 €
	Total dépenses de fonctionnement		1 300,00 €
	Total opérations de transfert		0,00 €
	Total opérations d'ordre		0,00 €
	Total crédits nouveaux		1 300,00 €
	Total dépenses d'investissement		-1 700,00 €
	Total recettes d'investissement		1 300,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
ch	imp	ch	imp
Total opérations de transfert		0,00 €	
	Total opérations d'ordre		0,00 €
	RESULTATS REPORTEES		0,00 €
23	2313 Travaux de bâtiment		1 300,00 €
	CREDITS NOUVEAUX		1 300,00 €
	Total dépenses d'investissement		1 300,00 €
	Total opérations de transfert		0,00 €
	Total opérations d'ordre		3 000,00 €
			28188
	RESULTATS REPORTEES		0,00 €
	CREDITS NOUVEAUX		0,00 €
	Virement de la section de fonctionnement		-1 700,00 €
	Total recettes d'investissement		1 300,00 €

DIFFERENCE Recettes - Dépenses 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20180921-2018-82-DE
Date de télétransmission : 25/09/2018
Date de réception préfecture : 25/09/2018

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET MULTIACCUEIL

Décision modificative de crédits n°3 (DMC) – Année 2018

Il s'agit uniquement de constater un ajustement des dotations aux amortissements de 3 K€ en dépense d'ordre de fonctionnement qui s'annule par une recette d'ordre d'investissement.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement étant insuffisant pour compenser cette écriture (1,7 K€ disponible), il s'avère nécessaire d'augmenter de 1,3 K€ la participation du budget principal puis de les affecter aux dépenses d'investissement pour équilibrer la section d'investissement.